



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 19 NOV. 2009

LE PRÉFET,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Madame, Monsieur,

Depuis le 15 octobre 2009, date de généralisation du SIV à l'ensemble des opérations d'immatriculation, l'application connaît des dysfonctionnements qui se traduisent par des blocages et des lenteurs. Il en résulte pour vous qui êtes en charge des immatriculations, des conditions de travail et d'accueil du public dégradées. Je vous dois des explications.

Le SIV est une application interfacée avec de nombreux partenaires et donc d'une grande sophistication chargée de gérer, dans des conditions de sécurité nouvelles, 13 millions de certificats d'immatriculation par an réalisés par 20 500 professionnels de l'automobile, 100 préfectures, auxquelles s'ajoutent les opérations réalisées par les services de police et de gendarmerie, les ministères des finances et des transports, les assureurs, les récupérateurs, les experts, etc.. Système modernisant en profondeur les méthodes de travail, le SIV se consolide pas à pas, à l'épreuve du réel, à l'image de ce que des grandes institutions telles que la SNCF ou le ministère des finances ont connu au moment de l'implantation de leurs applications.

Malgré les tests réalisés dès novembre 2008 avec six préfectures pilotes dans des départements à forte population qui ont permis d'améliorer en partie la fluidité des opérations et l'ergonomie de l'application, le SIV ne fonctionne pas de manière satisfaisante depuis sa mise en service en grandeur réelle.

Je suis informé au quotidien des efforts que vous déployez pour assurer l'accueil du public dans des conditions difficiles. Je suis avisé des mesures d'organisation prises pour assurer de manière aussi réactive que possible les demandes simples et complexes. Je suis conscient des risques de découragement que votre sens du service public permet de contenir.

Je tiens aussi à vous donner des informations sur les semaines à venir.

Pour parer au plus urgent, j'ai arrêté, avec la direction de la modernisation et de l'action territoriale – direction de projet « titres sécurisés » - la direction des systèmes d'information et de communication du ministère, l'Agence nationale des Titres sécurisés et notre prestataire informatique privé, les mesures suivantes :

- Les difficultés dont vous nous faites part donnent lieu à des correctifs sur l'application. Les derniers en date ont été intégrés le 10 novembre (lire en annexe). D'autres interviendront le 24 novembre sur les immobilisations de véhicules par les services de sécurité. Je vous invite à vous appuyer sur les services départementaux des systèmes d'information et de communication qui, avec l'aide des SZSIC, vous apporteront leur soutien technique.
- Depuis le 8 novembre, une surveillance renforcée du fonctionnement de l'application a été mise en place.

- Depuis le 18 novembre, une équipe d'experts de haut niveau est dédiée aux interventions curatives en urgence sur l'application. Chaque dysfonctionnement repéré par l'équipe de surveillance est signalé en temps réel au prestataire qui fait intervenir ses experts pour agir sur le bug, y compris le samedi. Ces derniers resteront mobilisés jusqu'à ce que l'application fonctionne.
- Le 17 novembre, l'ANTS a engagé une campagne auprès des 20 500 professionnels de l'automobile habilités pour les inciter à réaliser davantage d'opérations et décharger d'autant les préfetures. Une notice d'information leur présente de manière détaillée les procédures relatives à l'immatriculation et à la réalisation des déclarations d'achat et de cession. En cas de contrôle bloquant sur la raison sociale, un deuxième contrôle réalisé sur le numéro SIREN du professionnel acquéreur diminuera le nombre de rejets.

L'ensemble de ces mesures devrait mettre un terme aux instabilités chroniques que vous subissez. Au-delà, l'architecture de l'application et son ergonomie doivent être adaptées.

Nous avons engagé ce travail.

- L'évaluation de l'architecture du SIV que j'ai engagée sera achevée avant le 15 décembre. Ses conclusions conduiront à des améliorations de fond. Celles-ci seront opérationnelles dans la prochaine version du SIV, en février 2010.
- Les observations que vous avez formulées sur l'ergonomie sont toutes en cours d'analyse. Une nouvelle maquette vous sera présentée avant le 30 novembre pour réaction. Elle a vocation, après prise en compte de vos remarques, à améliorer la prochaine version du SIV.

Les préfets ont toute latitude pour arrêter, en concertation avec vous et les représentants syndicaux, les mesures les plus adaptées au regard des circonstances locales : réduction des plages d'ouverture au public ou fermeture temporaire des guichets pour traiter le stock, communication à l'égard des garages pour augmenter leur taux d'immatriculation, appel à des vacataires, paiement d'heures supplémentaires... Les instances paritaires locales (CTP, CHS) ont vocation à se saisir des modalités d'organisation du service et des conditions de travail des personnels concernés.

Le déploiement du SIV est un défi technologique, professionnel, économique. J'ai conscience que vous êtes en première ligne. Je sais que c'est par votre professionnalisme et par votre mobilisation totale que nous pourrons, ensemble, consolider le système et en faire une réussite. Les 40 à 50 000 immatriculations d'ores et déjà réalisées quotidiennement en sont le gage. C'est grâce à votre sens élevé du service public et de l'intérêt général que je tiens à saluer que nous parvenons, en dépit des difficultés, à réaliser le même nombre d'immatriculations qu'en 2008.

Je souhaite vous exprimer ma gratitude pour les efforts déployés, vous assurer de ma volonté de lever au plus vite ces difficultés, et vous adresser mes encouragements.



Henri-Michel COMET

## **Annexe**

- **Immatriculation de véhicules neufs et de véhicules d'occasion:**
    - Le changement de titulaire n'est plus bloqué pour les dossiers FNI dont la date de dernier contrôle technique est d'exactement 6 mois.
    - Les changements de titulaire sur des véhicules non volés ne sont plus bloqués avec le message « véhicule volé ».
  - **Déclaration d'achat /Déclaration de cession**
    - Il est possible d'indiquer que l'acquéreur est une personne morale société commerciale ou non lors d'une déclaration d'achat ou de cession.
  - **Consultation des dossiers d'immatriculations**
    - Le numéro FNI ou nouveau numéro SIV attribué suite à usurpation apparaît sur les Fiches Identification Véhicules.
  - **Gestion des dossiers d'immatriculation :**
    - Les changements d'adresse sur des véhicules FNI non volés ne sont plus bloqués avec le message « véhicule volé ».
    - L'opération « Mettre fin à l'usage de démonstration » sur des véhicules FNI non volés ne sont plus bloqués avec le message « véhicule volé ».
    - Le cumul d'une modification de caractéristiques techniques avec un changement de titulaire lorsque le dossier fait l'objet d'une DA / DC est désormais possible.
    - Un second rapport d'expert dans le cadre de la procédure VE peut être saisi sur des dossiers FNI et ainsi clôturer la procédure VE entamée.
-